

DIRECTIVES POUR REMPLIR LES ETATS DE FRAIS

Formulaire d'état de frais de voyage

- Indiquer le nom du club visité à la date de la visite et les dépenses reliées à celle-ci, sur la même ligne
- Joindre les rapports de visite à l'état de frais
- Joindre les factures concernant les frais de repas, d'hôtel et de voyage
- Consulter les règles de l'apurement des comptes lors de remplir les états de frais

Formulaire d'état de frais de bureau

- Pour être remboursé pour l'impression et l'affranchissement d'un bulletin de district, il faut joindre un exemplaire de ce bulletin à l'état de frais. Ce bulletin sera lu et adressé aux Services concernés, selon le cas.
- Marquer les frais de bureau sur le formulaire, aux endroits indiqués

Soumissions des états de frais

La documentation suivante doit être reçue au siège international pour le 20 du mois qui suit le mois de l'état de frais :

- L'état de frais de voyage et de bureau du gouverneur de district (formulaire C-30)
- Les rapports de visite du gouverneur de district (M-26)
- Les reçus et documents appuyant ces frais

Ces documents doivent être adressés au:

Service Euro-Africain
Association Internationale des Lions Clubs
300 W 22nd Street
Oak Brook, Illinois 60523-8842, USA

Transport

Pour les voyages en automobile, le total des frais remboursés ne peut pas dépasser le prix d'un billet d'avion aller-retour en classe économique. En plus des frais de kilomètres, les frais de péage, de parking, de bac ou de train peuvent être réclamés, mais il faut joindre à l'état de frais les reçus à l'appui. Les coupons de passager pour les billets d'avion ou les billets électroniques, accompagnés des reçus originaux des cartes bancaires, des reçus des agences de voyages attestant que les frais ont été réglés, ou les copies de chèques encaissés, doivent accompagner les états de frais.

- Un exemplaire du rapport de visite du gouverneur de district (Formulaire M-26), pour chaque club visité, doit accompagner votre état de frais de voyage.

Délégués du gouverneur de district

Un officiel de district, autre que le gouverneur de district, ne peut être remboursé pour ses dépenses que si le gouverneur du district l'autorise à faire une visite annuelle, une présentation de charte, ou une commémoration de 25^{ème}, 50^{ème} ou 75^{ème} anniversaire de Lions Club, à sa place. Le remboursement de ces frais sera calculé d'après les forfaits autorisés dans les règles de l'apurement des comptes. Chacun de ces états de frais devra être signé par le gouverneur du district.

Dépenses remboursées et non remboursées

REMBOURSEES

- Réunion de Cabinet
- Visite annuelle de club
- Visite d'organisation
- Visite d'un officiel international dans un sous-district
- Réunions de réorganisation/réactivation
- 25^{ème}, 50^{ème} et 75^{ème} anniversaires de remise de charte
- Réunions/conférences/congrès de district multiple
- L'affranchissement du Bulletin aux Lions clubs, Léo clubs et à 20 présidents de commission de district
- Ecole des officiels de club
- Remises de charte
- Deuxième visites avec approbation
- Réunions de statu quo avec approbation
- Congrès de District

NON REMBOURSEES

- Réunions sur la formation des responsables
- Réunions de zone, région ou du comité consultatif
- Séminaires sur les actions sociales/commissions
- Dépenses de président du conseil
- Réunions de Léo club
- Rencontres de district et réunions de jumelage
- Réunions de préparation
- Forums régionaux
- Réunions sur la LCIF
- Services funèbres
- Réunions de redécoupage
- Séminaires Quest
- Remise de récompenses/prix
- Chiens Guides d'aveugles
- Visite à une branche de club, à moins d'être combinée avec une visite régulière de Lions club
- Cérémonies de Compagnon de Melvin Jones
- Réunions du Conseil d'administration
- Réunions sur la prévention des drogues
- Cérémonies de passation des pouvoirs
- Réunions SightFirst
- Journée Mondiale du Service Lions
- Quêtes publiques
- Cérémonies d'échange de fanions
- Echange de jeunes
- Journée Lions aux Nations unies
- Secours en cas de catastrophe
- LEHP (programme Lions de santé oculaire)

La visite d'officiels internationaux dans votre district

- Lorsque le président international ou les vice-présidents se rendent officiellement en visite dans votre sous-district, vos dépenses de participation à la réunion à laquelle ils sont invités, vous seront remboursées. Aucune disposition n'est prévue dans les règles de l'apurement des comptes pour les frais du gouverneur qui accompagne un officiel de l'association dans ses voyages ou pour la planification de telles visites.
- Si un officiel international se rend dans votre district multiple, vos dépenses ne seront pas remboursées pour votre participation à la réunion/rencontre, sauf si ce déplacement s'inscrit dans le cadre d'une réunion/rencontre de district multiple remboursable.